

La lettre d'information du Conseil syndical

Le conseil syndical vous présente ses meilleurs vœux pour 2026.

Si vous souhaitez contacter le conseil syndical et plus particulièrement son président Monsieur Charles Oberthur vous pouvez écrire à l'adresse suivante :

presidence.binquenais@gmail.com

Ou lui téléphoner au : 06.42.46.76.69

ENCOMBRANTS :

Il est très facile de se débarrasser de ses encombrants :

Téléphonez (c'est gratuit) à la déchetterie au :

02 23 62 26 22. L'opérateur vous donnera un rendez-vous pour déposer vos encombrants sur le trottoir. Il vous donnera un numéro à scotcher sur vos encombrants.

Ou par internet au

<https://dechets.rennesmetropole.fr/prise-de-rdv>

Vous pouvez aussi les déposer en déchetterie ou au point de déchetterie mobile.

Il est interdit de déposer vos encombrants dans le local poubelle, le local vélo, sur les plateformes des anciens vide ordures ni dans les couloirs des caves.

Le conseil syndical se réserve le droit, après 2 rappels affichés dans l'escalier concernés, de demander à une entreprise d'évacuer les encombrants.

La prestation sera facturée aux copropriétaires de l'escalier, le montant de celle-ci pouvant aller suivant les encombrants de 150 à 500 €.

ESPACES VERTS :

Les talus nord devant les numéros 7 et 8 vont être refaits.

Dans un premier temps, en février, l'entreprise Inter'Natur va enlever toute la végétation présente.

Ensuite au cours du printemps, il sera remis des pervenches blanches et mauves ainsi que des fusains. Consultez le site sur ce sujet :

<https://copropriete-binquenais.fr>

SALUBRITE :

Le code de la santé publique indique que chaque propriétaire, chaque locataire est tenu de garantir la salubrité de ses lieux.

Les membres du conseil syndical ont constaté un envahissement des rats dans notre parc.

Les services de la ville ont été contactés. Il a été répondu que les rats ont le droit de vivre.

Avec le froid et l'humidité, des rats ont été repérés au numéro 6. Le conseil syndical et le syndic ont missionné l'entreprise ACNI pour traiter de suite le problème.

L'entreprise préconise d'éviter le stockage de cartons et de morceaux de bois dans les caves.

Il faut les déranger le plus possible pour ne pas qu'ils s'installent.



Rennes le 05.02.2026